



**Parlement jurassien
Groupe UDC**

Motion N° 1112

(urgence demandée)

Ne coupez pas la route cantonale entre Roches BE et Choindez JU

Selon des informations parues le 21 janvier 2015, une fermeture complète de la route cantonale reliant Roches BE et Choindez JU est prévue pendant 11 mois au minimum pendant les travaux de correction destinés à déplacer ladite route sur l'autre rive de la Birse au niveau de la Roche Saint-Jean.

Ainsi, les véhicules pouvant circuler sur l'autoroute seraient déviés par l'A16, ce qui signifie que pour relier Roches à Choindez, un détour par Moutier serait nécessaire pendant près d'un an, soit environ 8 kilomètres ou 10 minutes par trajet pour les habitant(e)s de Roches se rendant au Jura.

Tous les autres véhicules, en particulier les véhicules agricoles, devraient passer par les gorges du Pichoux, soit un détour de quelques 40 kilomètres (!). Le tracé en question est par endroits très pentu, sinueux ou encore étroit. Il n'est ainsi aucunement adapté à un trafic de convois agricoles.

Cet invraisemblable détour toucherait aussi les personnes qui utilisent un scooter – souvent des jeunes en formation – ou une moto ou même une voiture bridée. Pour les piétons et cyclistes, la liaison entre Roches et Choindez serait assurée par bus, via l'A16.

De tels désagréments, s'ils étaient limités à quelques heures, voire quelques jours, pourraient à la rigueur être acceptés. Cependant, le projet prévoit que cette situation enclaverait la commune de Roches pendant presque un an. C'est inacceptable.

Selon le délégué à l'information de l'A16, le service des infrastructures du canton du Jura a demandé à la Confédération de déclasser l'A16 sur quelques centaines de mètres afin de permettre un usage provisoire de l'accès de service situé près du restaurant de La Charbonnière au nord du village de Roches. Cependant, il apparaît que l'Office fédéral des routes aurait refusé cette solution en invoquant des raisons de sécurité.

Il est incompréhensible que cette solution ne soit pas prise en compte puisque rien n'empêche à priori, moyennant signalisation adéquate voire réduction temporaire de vitesse, de permettre au trafic lent d'emprunter l'A16. En effet, cette dernière ne sera pas ouverte en totalité avant fin 2016. Tant que les travaux ne sont pas terminés et que les automobilistes venant du sud doivent quitter l'autoroute à Choindez, leur attention est redoublée et une intégration du trafic lent dans le tunnel de la Roche Saint-Jean apparaît tout à fait possible moyennant quelques aménagements. Il est rappelé à ce titre qu'une telle solution, à savoir l'utilisation d'une voie de service à titre de sortie, avait été retenue à Sonceboz-Nord il y a quelques années et avait très bien fonctionné.

A titre d'alternative, un maintien d'au moins une voie de circulation, avec par exemple en feu alterné, doit aussi être possible sur le tronçon actuel de la route cantonale, comme cela était du reste prévu à titre de contrainte dans le rapport technique du 02.05.2001 mis à l'enquête publique par le service des Ponts et chaussées.



Tant du point de vue environnemental que du point de vue économique, le détournement prévu de la circulation constitue une aberration sans précédent, tout particulièrement pour les véhicules agricoles, mais aussi tous les autres. De plus, une fermeture complète du tunnel de l'A16 suite à un accident ou un incendie p.ex. obligerait le trafic journalier de quelques 12'000 véhicules à transiter par le Pichoux – une route totalement inadaptée pour une telle charge de trafic – ou même par les Franches-Montagnes pour les poids-lourds. Il est ainsi indispensable que le Gouvernement prenne toutes les mesures utiles pour éviter cette situation.

1. Dès lors, nous demandons au Gouvernement de prendre toutes les mesures utiles afin d'éviter une fermeture complète de la liaison directe par la route cantonale reliant la commune de Roches BE à la demi-jonction autoroutière de Choindex JU pendant les travaux de correction prévus à cet endroit.
2. Pour ce faire, il intervient auprès des autorités compétentes, notamment fédérales, pour que tout le trafic, y.c. les véhicules ne disposant pas de la vignette autoroutière, le trafic lent agricole, et si possible aussi cycliste et piéton, puisse utiliser soit le tunnel autoroutier de la Roche Saint-Jean grâce à la voie d'accès de service située au nord de la commune de Roches ou une voie de circulation à maintenir sur l'ancien tracé de la route cantonale.

Delémont, le 28 janvier 2015

Pour le groupe UDC

Jean-Pierre Mischler



Au Bureau du Parlement

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,**

Le groupe UDC demande le traitement en urgence de la motion «Ne coupez pas la route cantonale entre Roches et Choindez» afin de donner le temps nécessaire au Gouvernement jurassien pour intervenir auprès des instances fédérales, sous réserve, il va de soi, de l'acceptation de cette motion par le Parlement.

Nous vous en remercions d'avance de votre soutien et vous saluons cordialement.

Delémont, le 28 janvier 2015

Pour le groupe UDC :

Jean-Pierre Mischler